

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 15 mai 2009**

**Présents :**

Tous les membres, sauf excusé: - Sébastien MORIN.

**Secrétaire de séance** : Jean Maurice JORIOZ.

**- 1 - URBANISME**

- Permis de construire : M. Sébastien MORIN

→ Avis favorable du conseil.

- Permis de construire : Communauté de Communes du Canton d'Aime (CCCA)

→ Avis favorable du conseil.

- Déclaration Préalable : M. Joseph GLATIGNY

→ Avis favorable du conseil.

- Demande écrite de M. Stéphane GLATIGY pour le remplacement de sa porte de garage.  
Etant donné qu'aucune modification n'est apportée sur les dimensions des ouvertures existantes de l'habitation, il n'est pas nécessaire d'établir de demande de déclaration préalable.

→ Avis favorable du conseil.

## **- 2 - DELIBERATION**

- STEP : Achat de la parcelle D833.

Madame la Maire expose le projet de construction de la future station d'épuration et les plans élaborés par le maître d'œuvre.

Il s'avère qu'il est nécessaire d'acquérir une parcelle supplémentaire : D 833 appartenant à M. TANTET Alain pour une surface de 217 m<sup>2</sup>.

La valeur au m<sup>2</sup> est estimée à 0.50 €, auquel vient s'ajouter le tarif de 50 € par pommiers coupés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc de procéder à achat de la parcelle citée ci-dessus,
- Charge Madame La Maire de faire établir les actes correspondants et les documents nécessaires à la régularisation de cette situation,
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

- FDEC 2010 : Demande de subvention.

Madame La Maire informe le Conseil que le conseil général nous a fait parvenir un courrier en date du 13 mars 2009 qu'un fond d'aide au collectivité est mis en place pour aider les Communes dans leur rénovation pour la voirie.

Les montant estimatif des travaux s'élèvera à environ 70 000 € H.T.

Ils concernent :

- Le carrefour de l'école,
- Le carrefour du bassin de la d'huit,
- Le virage autour de la parcelle D 112, que la Commune vient de préempter
- Une partie de la route d'Alpage allant de l'ancienne décharge jusqu'à la croix du Chatelard.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De faire une demande de subvention pour les travaux cités ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame La maire pour signer les documents y afférents.

- Emploi d'été :

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent d'entretien supplémentaire pour effectuer des travaux sur les bâtiments, la voirie, le réseau d'eau...

Après délibération, le conseil municipal :

- décide donc d'employer un agent d'entretien pour la période du :  
29 juin au 28 août 2009,
- autorise Madame La Maire à signer le contrat devant intervenir avec le (ou les) intéressé(s).

➤ Annulation de versement d'une subvention :

Madame La Maire expose au Conseil Municipal que la trésorerie a contacté la Commune pour un problème de RIB sur une subvention qu'allouait cette dernière à l' AFLM.

Ils n'ont pas répondu à notre courrier envoyé le 24 avril 2009 qui leur demandait leurs nouvelles coordonnées bancaires et nous sommes dans l'impossibilité de les contacter par téléphone car ils n'apparaissent pas sur les pages jaunes.

La Trésorerie ne pouvant pas mettre en attente le versement pour un délai infini, Madame La Maire propose donc d'annuler la subvention accordée pour cet organisme pour un montant de 80 €.

Sur proposition de Madame La Maire et après délibération, le Conseil municipal :

- Décide d'annuler le versement de la subvention allouée : 80 €,
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

- **3 - DIVERS**

➤ Liste des travaux de l'employé communal :

- Surveiller travaux de la balayeuse (20 & 21 mai 2009),
- Rigole vers carrefour LAMARQUE,
- Libérer abris bus pour y mettre les cartons,
- Banc en béton à refaire ou à remplacer,
- Travaux cours d'école : barrière de sécurité à installer (regarder pour achat du matériel adéquat),
- Traiter tuyas église contre maladie,
- Elagage au dessus du virage et avant parking chez Marie Cécile,
- Chenaux église percés (regarder quand y'aura la nacelle),
- Panneaux d'interdiction aux engins motorisés sur le GR5,
- Préparation panneaux électoraux + isoloir pour élections européennes du 07 juin 2009.

Une réunion aura lieu le : 05 juin 2009 à 14h00 à la mairie.

➤ Elections Européennes :

Tours pour élections du 07 juin 2009 de 08h00 à 18h00.

8h00 - 10h00	V. GENSAC	J.M JORIOZ	P. CHENU
10h00 - 12h00	G. PELLICIER	Ch. CLEYRAT	
12h00 - 14h00	B. USANNAZ	Y. CHIRAT	
14h00 - 16h00	B. HANRARD	D. OLIVIER	
16h00 - 18h00	V. GENSAC	J.M JORIOZ	

➤ Ancienne décharge :

De plus en plus en plus de personnes et entreprises viennent y jeter leurs déchets. Or, la décharge n'a plus lieu d'exister. Elle est fermée et tout dépôt est interdit.

La déchetterie de Valezan, située Le Praz , en bordure de la R.N 90 est ouverte les Lundis, mardis, mercredis et vendredis de 13h30 à 18h30 et les samedis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

Madame La Maire,  
V. GENSAC.

Le secrétaire,  
J.M JORIOZ.